



Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail 2025 de la DEVE

Contexte :

Le présent Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) est établi conformément aux dispositions du Code du travail et du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié. Il définit les actions prioritaires à mettre en œuvre au cours de l'année 2025 pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail des agents

Ce programme s'appuie sur :

- L'analyse du BPRP des risques professionnels identifiés
- La prise en compte des différents indicateurs SST
- Les rapports de visites d'inspection de la MISST
- Les recommandations de la médecine du travail

Ce programme d'actions est conçu à l'échelle de la direction et présente les grands axes de travail transversaux déclinant la politique générale de prévention portée par la direction au cours de l'année 2025. Il recense les thématiques prioritaires du BPRP, et à ce titre il ne reflète pas l'ensemble des actions de prévention qui seront réalisées. Les actions ciblées dans les services en fonction des activités et des lieux de travail ne sont pas détaillées ici.

Axe 1 : Evaluation et prévention des risques professionnels

AXE	NATURE Projet ou gestion	ACTIONS Description synthétique	OBSERVATIONS	CALENDRIER
DUERP	Projet (priorité 1)	Refonte documentaire Rappels réguliers MISST	Obligation légale : mise à jour annuelle ou lors de modifications significatives	1 - Méthodologie : avril 2025 2 - Déploiement à évoquer en commission DU
Risques chimiques	Projet (priorité 1)	Construction des process, élaboration des fiches d'exposition, traçabilité et contrôle des produits, VLEP Priorité de la MISST sur amiante plomb et locaux d'essence	Obligation spécifique R.4412-1 - code du travail	1- Mise en place des process : été 2025 2- Déploiement à partir du dernier trimestre 2025 de la traçabilité d'exposition en lien avec les travaux pilotés par la DRH.
Risques biologiques	Projet (priorité 2)	Evaluation du risque, définition de procédures et de consignes de travail. Risque de contamination à la leptospirose, exposition aux cyanobactéries et au risque de piqûres de seringues.	Obligation spécifique articles R4421-1 et suivants du code du travail	1- Identification des situations de travail : été 2025 2- Evaluation des risques : second semestre 2025 3- Définition d'un plan d'actions : fin 2025
Risque de coactivité	Gestion	Suivi des chantiers par les CSPS, focus sur les conditions d'hygiène des entreprises extérieures	Obligation spécifique R. 4511-1	2nd semestre 2025

Axe 1: Evaluation et prévention des risques professionnels (suite)

AXE	NATURE		ACTIONS Description synthétique	OBSERVATIONS	CALENDRIER
	Projet ou gestion				
Travail en hauteur	Projet (priorité 1)		Evaluation des risques sur talus et aplomb du vide, descente en chambre de comptage Priorité MISST sur les talus	Obligation stricte de prévention R.4323-58 - code du travail	1: chambre de comptage, fin au 1er semestre 2025 2: Talus: démarrage 2nd semestre 2025
RPS	Projet (priorité 1)		Prévention des discriminations et méthode EDT Axe prioritaire	Partie 4 code du travail - Obligation générale de prévention	Diagnostic au SEJ 5/13 au 1er semestre - mise en œuvre en septembre 2025 CPL: mise en œuvre des préconisations 2nd semestre 2025 Groupe de travail DRH sur les espaces de discussion Accueil dans les cimetières : 2nd semestre 2025
Risque routier	Gestion		Mise en place de formations sur la sécurisation des interventions sur voirie Mise en jour du guide associé Mise en place de ¼ d'heure de sécurité sur la conduite dans les jardins	Obligation de prévention des déplacements - travail post accident de Fleury	Mise en œuvre opérationnelle 2025

Axe 2 : Suivi des conditions de travail et des incidents

AXE	NATURE	ACTIONS	OBSERVATIONS	CALENDRIER
	Projet ou gestion	Description synthétique		
AT/MP	Gestion	Suivi des indicateurs et présentation du bilan en instance Réalisation d'analyses post-AT	Déclaration obligatoire, art L411-1 code de la sécurité sociale	2025
Signalements SST	Gestion	Suivi des signalements et présentation en commission dédiée	Obligation de signalement et enquête	2025
Suivi des visites MISST	Gestion	3 inspections en 2025 : Conservation de Bagneux, SEJ 16, ateliers Vincennes du SPL 2 contre visites en 2025 : SEJ 18 et Division Nord du SAB Accompagnement des services par le BPRP (préparation en amont, lors de la visite, lors de la rédaction des réponses et pour le suivi des actions dans le temps)	Obligation de prise en compte préconisations inspection du travail	2025
Suivi des visites F3SCT	Gestion	4 visites en 2025 : - 3 ateliers au sein du SEJ 5/13 - Cimetière de Thiais - Locaux des fontainiers de la DBB/SAB - 1 atelier au sein du SEJ 18	Obligation - décret n°2021-571 du 10 mai 2021	2025
Aménagements de postes	Gestion	Accompagnement du pôle ergonomie pour les aménagements de poste complexes	Obligation situations de handicap/inaptitude, art, L4624-6	2025
Conditions climatiques	Gestion	Mise à jour des fiches canicule et grand froid (création pour certains métiers)	Prévention générale des risques températures extrêmes	2025



Axe 3 : Equipements et mesures de protection

AXE	NATURE		ACTIONS Description synthétique	OBSERVATIONS	CALENDRIER
	Projet ou gestion	Gestion			
EPI - habillement			<p>Mise en œuvre des aménagements de poste en lien avec l'habillement</p> <p>Suivi des dossiers habillement en lien avec le BH (RDV pour les nouveaux arrivants, portail habillement)</p> <p>Achat et distribution des équipements fortes chaleurs (casquettes, sacoches isothermes, bandeaux et serviettes rafraîchissantes)</p> <p>Suivi et RETEX des tests en cours (bermudas, vêtements de pluie, gants de protection, bottes fourrées)</p> <p>Mise en place de GT pour les ALG, laborantins, fleuristes, et un GT transverse sur les équipements fortes chaleurs et grand froid</p>	Obligations strictes, R.4321-4	<p>2025</p> <p>Présentation des bilans des tests et des GT en commission habillement à l'automne 2025</p>
Incendie		Projet (priorité 2)	<p>Mise en place du suivi des exercices incendie</p> <p>Mise en place d'outils pédagogiques et de réunions d'information dédiées pour accompagner les chefs d'atelier dans la mise en œuvre de ces exercices</p> <p>Cartographie et mesures de protection des batteries au lithium</p>	Obligation stricte, R.4227-1	<p>Exercice incendie : mise en place des outils d'ici la 1er semestre 2025</p> <p>Présentation d'un bilan 2025 en F3SCT 2026</p> <p>Batteries au lithium : aboutissement fin du 2nd semestre</p>

Axe 4 : Formation, accompagnement à la sécurité, locaux

AXE	NATURE Projet ou gestion	ACTIONS Description synthétique	OBSERVATIONS	CALENDRIER
Formation à la santé et à la sécurité	Gestion	Revue des formations obligatoires en matière de santé sécurité au travail portés par le BPRP et dans le catalogue DEVE (ex : EPI)	Obligation légale code du travail L4141-2	3ème trimestre 2025
Aménagement de locaux	Projet (priorité 2)	Au fil de l'eau en cohérence avec la programmation DCPA/DEVE	Fortement recommandé, prévention TMS, risques liés à l'aménagement des postes de travail	2025

Focus sur le projet DUERP :

- Un constat collectif d'une méthodologie à simplifier pour une meilleure exploitation du document et une mise à jour plus régulière
- Une nécessité de définir une maille pour les unités de travail adaptée afin de permettre une utilisation en tant qu'outil de prévention ➔ maille intermédiaire à définir entre un niveau macro et un niveau fin
- Consensus collectif des préveneurs de croiser 3 niveaux :
 - Le métier
 - L'activité
 - Le service
- Une approche pragmatique pour éviter une refonte complète ➔ proposition de repartir de l'existant en analysant les unités de travail évaluées en 2008, évaluer avec les services les activités à mettre à jour de manière prioritaire, et simplifier en regroupant les unités de travail qui peuvent l'être.

Focus sur le projet DUERP (suite) :

➤ Mise en place à venir d'un groupe de travail au sein du BPRP avec les assistants de prévention pour analyser les documents existants, puis échanges avec les différents services

➤ Exemples :

Métier de jardinier / activité d'arrachage d'un massif floral

- Analyse suivant le service pour évaluer les divergences d'activité entre services
- Dans le DUERP 2008, la situation observée concerne un rond-point sur une place donnée et une division. Evaluer la transposition de cette analyse aux différents sites et autres divisions

Regroupement de plusieurs tâches actuellement dissociées d'une même activité dans une même unité de travail

Ex : chargement de matériels / transport / déchargement sur site

➤ Partage de l'approche et de l'avancement avec les représentants du personnel ➔ organisation d'une commission dédiée